

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**SOUS EMBARGO jusqu'au lundi 25 octobre 2010 à 8 h**

## **Nouveau rapport commandé par la Fondation des maladies du cœur du Canada Un appui de plus pour une taxe sur les boissons sucrées**

---

**Montréal, le 25 octobre 2010** – Un nouveau rapport dévoilé aujourd'hui lors du Congrès canadien sur la santé cardiovasculaire propose d'aller de l'avant avec l'implantation d'une taxe sur les boissons sucrées. La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids), qui revendique une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes dont les revenus serviraient à financer des actions de prévention de l'obésité, accueille avec enthousiasme cet appui de taille.

« Nous invitons le gouvernement du Québec à considérer l'introduction d'une telle taxe dans son prochain budget puisqu'il existe présentement un consensus scientifique autour d'une taxe sur les boissons sucrées et ce rapport contribue à le renforcer », affirme Suzie Pellerin, directrice de la Coalition Poids. D'ailleurs, selon l'*Institute of Medicine of the National Academies*, implanter une taxe afin de décourager la consommation des aliments à faible valeur nutritive tels que les boissons sucrées s'avère être une des stratégies les plus prometteuses pour les gouvernements<sup>1</sup>. L'Organisation de coopération et de développement économiques l'a aussi identifiée comme une mesure fiscale incitative porteuse en termes de coût-bénéfice<sup>2</sup>.

### **Pourquoi viser les boissons sucrées?**

« Contrairement à la malbouffe, les boissons sucrées n'apportent aucune valeur nutritive »<sup>3</sup>, indique le rapport commandé par la Fondation des maladies du cœur du Canada. « Plusieurs études démontrent aussi que les boissons gazeuses sont directement liées à l'obésité », affirme le docteur Denis Richard, directeur de la Chaire de recherche Merck-Frosst/IRSC sur l'obésité. « Quand on sait que l'obésité aurait coûté plus de 700 millions de dollars aux Québécois en 1999-2000, soit 5,8 % du budget consacré à la santé<sup>4</sup>, on comprend l'importance de cette taxe. »

« Les conclusions du rapport sont claires : les revenus d'une telle taxe doivent être investis dans des mesures de prévention de l'obésité. D'ailleurs, la proportion de la population du Québec en faveur d'une taxe sur les boissons gazeuses et énergisantes passe de 56 % à 77 % si les revenus de celle-ci sont investis

---

<sup>1</sup> Lynn Parker, Annina Catherine Burns, and Eduardo Sanchez, Editors; Committee on Childhood Obesity Prevention Actions for Local Governments; Institute of Medicine; National Research Council, Local Government Actions to Prevent Childhood Obesity, 2009, 140 pages. <http://www.nap.edu/catalog/12674.html>

<sup>2</sup> Sassi F. (2010). *L'obésité et l'économie de la prévention : Objectif santé*. Organisation de coopération et de développement économiques

<sup>3</sup> Faulkner, G., Grootendorst, P., Nguyen, V.H., Ferrence, R., Mendelson, R., Donnelly, P., Arbour-Nicitopoulos, K. (2010). *Economic Policy, Obesity and Health: A Scoping Review*. Toronto, Ontario: Exercise Psychology Unit. (Traduction libre)

<sup>4</sup> Colman R et Dodds C. Cost of obesity in Quebec. *Genuine Progress Index: Measuring sustainable development*. GPI Atlantic; novembre 2000. Repéré à <http://www.aetmis.gouv.qc.ca/site/download.php?f=e2099440704cba389b199a1be6568226> et disponible ici <http://www.gpiatlantic.org/pdf/health/obesity/que-obesity.pdf>

dans des actions de prévention et de promotion des saines habitudes de vie », continue madame Pellerin.

Même si l'objectif premier discuté par les experts est la réduction de l'obésité, il ne faut pas négliger le fait qu'une taxe sur les boissons sucrées pourrait aussi avoir des « bénéfices inattendus »<sup>5</sup> notamment sur les maladies cardiovasculaires reliées au sucre. « Pensons également aux bénéfices pour le diabète, la santé dentaire, la santé osseuse, etc. Il y a encore quelques années, le diabète de type 2 était inexistant chez les enfants. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et cette situation est alarmante », complète le docteur André Carpentier, endocrinologue au CHUS.

#### **À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids**

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit dans le cadre de trois secteurs stratégiques (agroalimentaire, socioculturel et environnement bâti) pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails [www.cqpp.qc.ca](http://www.cqpp.qc.ca).

– 30 –

**Source :** Amélie Desrosiers  
Agente de communication, Coalition québécoise sur la problématique du poids  
Téléphone : 514 598-8058 poste 233  
Cellulaire : 514 475-7431  
[adesrosiers@cqpp.qc.ca](mailto:adesrosiers@cqpp.qc.ca)

---

<sup>5</sup> Faulkner, G., Grootendorst, P., Nguyen, V.H., Ferrence, R., Mendelson, R., Donnelly, P., Arbour-Nicitopoulos, K. (2010). Economic Policy, Obesity and Health: A Scoping Review. Toronto, Ontario: Exercise Psychology Unit. (Traduction libre)